

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 59 (1921)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Tant terublamein ta  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-216218>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

## ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire** du Numéro du 12 février 1921. — Entre nous, voisine... (*L'Effeuilleuse*). — Lo VILHO DÊVESÀ : Tant terublamein tâ. — Cinquante ans après, occupation des frontières en 1871. — Une reconnaissance médicale à Lausanne au XV<sup>e</sup> siècle (*M.R.*) — Musique et poésie. — LE FEUILLETON : Le Violoniste de Mzembroz. — Vaudoises.



## ENTRE NOUS, VOISINE...

III

**A**LORS, comme cela, vous allez voter, voisins ? Bonne chance à votre candidat ! Vous voulez bien me demander ce que je pense du « Féminisme » ! Hélas, trop d'autres, avant moi, et de plus autorisées ont « pensé » à ce propos pour que j'ose me lancer à conférencier à leur suite. Et puis, voyez-vous, si j'ai quelque facilité pour la « parlotte palière », je sais mal user du beau langage, des dissertations riches en mirages. De plus, encore je me range volontiers du côté de ceux qui ont cette simplicité d'esprit de croire que l'on ne parle bien que de ce qu'on connaît bien. Or, si étonnant que cela paraisse, je ne connais pas assez, dans ses détails et ses conséquences, la question en litige pour pouvoir lui opposer un avis tranchant.

Vous me jugez terriblement arriérée, ma voisine, et vous avez raison. J'ai souvent l'impression de n'avoir pas su marcher assez vite, d'évolution en évolution, pour suivre mon temps. Il me semble être déjà en marge... quelque chose comme une note un peu effacée, de l'autre côté du texte, qui le commente sans toujours l'admettre. C'est ainsi que je réfléchis, en spectateur désintéressé, mais pourtant intéressé, devant cette société nouvelle qui naît d'une époque troublée par de grands désastres et de grands progrès.

Oui, certes, de grands progrès ! Pour ne parler que de la femme, il est bien évident que le mouvement d'émancipation de notre siècle a réparé les douloureuses injustices qui si longtemps l'ont accablée et que, ne fût-ce que pour cela, il faut applaudir son effort. Seulement, en revanche, ce mouvement en ayant risque de dépasser le but si nous ne prenons garde de modérer son élan à présent que l'essentiel est accompli. Voyant évoluer si fièreusement vos ménages d'électeurs ou de danseurs, vos célibataires, scientifiques, politiques ou tangoteuses (de tango, danse à la mode), je réfléchis... je compare et je me demande, mr voisine, si nous ne sommes pas allées un peu loin ?

Entre-nous, ne considérez-vous pas que si, par exemple, le droit de vote pour les femmes peut avoir son utilité en ce qui concerne les questions d'ordre économique, social et religieux, ce droit peut, ailleurs, nuire à notre carrière naturelle qui est de garder le foyer, de veiller à sa grâce et à son confort, à son bonheur.

Une femme même isolée peut avoir son foyer ! Et celles qui, par une mélancolique exception, ne le peuvent pas trouveront peut-être plus de joie à se consacrer à d'autres tristesses... il y en a malheureusement beaucoup... qu'à courir les salles de conférences et à discuter dans le vide ! Car il y a des limites à tout, même aux forces féminines ! De comité en comité, au fur et à mesure que la femme devient importante au point de vue social il semble qu'elle diminue de valeur en tant qu'épouse, mère ou amie. C'est forcément, mathématique. On ne peut pas être, comme on dit, au four et au moulin... en l'occurrence à l'urne et à la maison. Et la maison où l'esprit, qu'on ne s'y trompe pas, a tout loisir de se développer, la maison est entre les deux ce qui importe le plus. On le verra bien, les fièvres et les ambitions tombées !... Comme précisément, tenez, je m'aperçois pour mon compte qu'une fois de plus la langue fut plus forte que la bonne intention !

Plaise au ciel de faire mentir le proverbe qui enseigne que trop parler nuit et votons ensemble, ma voisine, pour que soient « réélues » vertus féminines, la grâce et la sagesse.

*L'Effeuilleuse.*

## TANT TERUBLAMEIN TA

**L**'ANHIAN Djosuon, daou Pra daou Ché, et l'anhanne Griton, cha fenna, étant di bun bouné zein, pas plie crouya quié bun di j'autre, pas meillâo non plie... daô grô moué, quié !

D'avant ti lé dou on grô défaü : pas lo mimo. Djosuon éhai ouna pedze dé cabaret, pa on ivrogne, ouna pedze. Quand modavé por lo veladzo, on chavaï djamé quand révundré. Heurejamein que lo Pra daou Ché, iô Djosuon rechtáv, éhai tant mun llien daou veladzo; ouna bun galéja propriéta, mâ à cárô. L'anhanne Djosuon vognai pas chovun ba, i fairé, à l'abayi, di tun j'un tun lo dedzau aô martéhi, mâ quand vegnal, ché chavai pas dépedzi. La chervinta daô carbaté avai dza boutâ lé chôlé su lé trablié, lo gâpion éhai dza venu du tré coup criâ : « Ora, vo faut vo je n'allâ, de l'haôra. » Mon Djosuon éhai onco quié.

L'anhanne Griton éhai couriauja, mâ couriauja que vo paudé pas vo j'in féré oun' idée. Crayo bun que po appreindre on novi, on l'arai fêta traversâ lo veladzo ein pantet. D'arai bun mî amâ rechtá aô veladzo, aô bun tot proutzo, na pas aô Pra daou Ché, iô on ne veyai nion, iô on n'avai quié ouna vejina, et iô on chavai lé novi qu'apri ti lé j'otro dzein. Mâ quié volai-vo, iô la tchivra l're étatzia, la lai faut bun rechtá.

Pour appreindré chein que ché pachavé dein la quemouna, la Griton vognai aô pridzo. Dé bi chavai que ch'allavé adi chéta aô banc di couriau; vo chédé bun, hau banc que chan aô fin fond daou mothi, dézo la louye d'jorgué. On lai è tant bun por tot vouaiti. Hau banc chant tant mun plie hô quié lé j'autre; ein fazeint cheimbliein de liaire dein son chaumo,

on vai ti hau qu'eintran; on lai é catzi à l'ombra dé la louye, on vai tot et non vo vai.

Et la Griton n'ein avai por du tré chemanné à dévejâ dé chun que l'avai odzu.

— Ai-vo vu, vejina, ch' tache, que l'avai dza chon novi tsapi por lo tzautun ? On tsapi avoué d'plioué, di boquet; quand ché léva por la preyira, tot chun brinna tot comun che lai y avai 'na groch' oûra.

— Ai-vo odzu, vejina, ch' tache, que pau pa pi arrevâ aô pridzo por lo quemenhiémeint; dé arrouvaé dou tun qu'on tzautavé lo premi chaumo. Che d'é pas 'na vergogne por 'na fenna que d'a run à fère quié à ché pomponnâ et à ché vouaiti aô meriaô !

— Ai-vo vu, ch' tiche, que ché va chétâ aô grand bi maitun daô chœur, avoué lé j'autoritâ et que bain-tot dou lon ? Che vin aô pridzo po dremi, deve-trai aô mun ché mussi dein on cárô...

Et dunche et dunche. Quand lé dué vejiné aviant tot de, tot expliquâ, tot commeintâ, tot supposâ... revéganouna demundze aô pridzo por reférâ laô provijion...

Adan, ouna né, l'anhanne Djosuon éhai revengnù, à l'otto, tant mun tard. Achebun, chavai chun que l'atteindai, et ein che dévethéint por ché cutzi, fajai pa grand putha dein lo paillo. D'avai pas pi alloumâ la motze, mâ la louna clairévé et on veyai quasú ache bi quié en pliein midzo. La Griton d'avai cha coetha dé nota chu l'orollie. D'éhai pas bon signo, d'éhai signo dé pou tun.

Manca pas d'arrévâ. Quand l'anhanne Djosuon ché pu boutâ tot pilan déjo lo linsu, la Griton coumethe à tapotâ lo lévé.

— Che dè pas ouna vergogne de reintrâ à l'otto tant terublamein tâ ! On omo dé ton adzo que deve-trai mothrâ l'ejempllio !

— Ma poura fenna !...

— Oh ouai, poura fenna ! Ta bun réjon ! Poura fenna. Mé faut rechtá tota soletta à l'otto, demi la né. On mé pourrai tiâ, que lai y ché charé pas pi caucon por me revundzi. Chi'ta né crayo bun que ié odzu piellietâ la poirta et rebedoulâ ché pas quié por lo gournai. Mé cheimblio adi quié l'autro, lo crouto, mî vun teri bas lo lhi per lé pi et chu ein-que tota grebolleinté dé pouairé... Oh ! ouai, poura fenna !

— Ma ch' te plii, lèche-mé vai...

— Caije-té et té caijé... Che yéhé lo menichtre, té boutérâ dein lo pridzo ouna demundze, et che lai y avai di j'autoritâ dé chuitâ... mâ lé j'autoritâ... phâ ! dé tot de la caciabraile. Reintrâ à l'otto tant terublamein tâ, ethe Diu permetablio !

— Ma atifa-vâi, Griton.

— Ora lèche-mé dremi. Jé fauta dé dremi, mî. Pu pa rechtá aô lhi, mî, mî faut mé dépiquerâ dé boun haoré, mî. Té, que te n'a quié à éderdé té dué tchivré, t'a prau lejî... Ai, mon Dieu, tant terublamein tâ ! Léché-mé dremi, té dio, tû dé pedze !

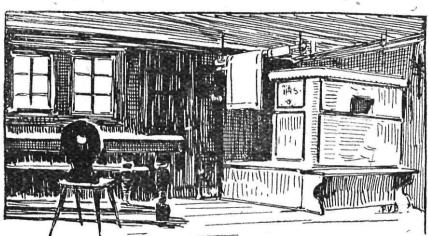
Et la Griton che reviré contro la parai ein tireint tot lo lévé et la couerta. Et lo pouro Djosuon, qu'a-vai onco pa pu dre ouna parola, ché boute à dre :

— Poura Griton, tou té corrohie ! Quié vaô tou. On ché rétrovâ du tré j'ami, no j'un dévejâ dé gossé et de chein, on a contâ di bambiolé, di novi. Mein n'on apprai ouna chu la véva à l'anhanne Manodai. Ai mon Dieu, n'ein chu tot reboudi ! Djamé on l'arai eru.... Lo té raconteré bun, che d'éhai pas tant terublamein tâ. Lo té raconteré déman matun, ein goûtein...

La Griton fajai pas cheimbliein d'avai odzu... Tot parai, on momeint apri, la vaica que ojotte comme che d'avaf ouna pudze et que recoumethe à tapotà lo lévet, ma tot balamein et tot d'om coup ché reviré vers le Djosoune que la guegnivé et lai fà à la bouna:

— Dis-vai, Djosoune, épai que dé onco pas tant, tant... tant terublamein tâ!

(*Le Progrès.*)



### CINQUANTE ANS APRÈS

Tout en battant la semelle.

**L**y a eu le 1er février cinquante ans que les premiers soldats de l'armée de Bourbaki se réfugiaient sur le sol helvétique. Emues de toutes les misères qu'elles voyaient défilier devant leurs yeux, nos populations se dépensèrent sans compter pour soulager les souffrances de tous ces jeunes gens partis pleins de santé et d'illusions et qui, accablés de fatigue, affaiblis par les privations de toute sorte, taillonnés par un ennemi impitoyable, se traînaient aux routes du Jura, pour aller demander asile à un pays voisin où ils espéraient trouver enfin la fin de leur martyre.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en rappelant quelques épisodes de ce temps mémorable, glanés dans le rapport que présenta un caporal du bataillon de carabiniers — le caporal Charles Pflüger, de Lausanne — à l'occasion d'un banquet qui commémora, en 1896, le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'occupation des frontières.

### Occupation des frontières en 1871.

5<sup>e</sup> bataillon de Carabiniers

*Rapport de la Cie No 3, lu à la réunion du bataillon pour fêter le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'occupation.*

Le 24 janvier 1871, le bataillon de carabiniers n° 5, composé des Cies 3, 8, 10 et 30 se réunissaient à Morges, à 9 heures du matin, dans la cour de l'arsenal.

L'état-major était composé de MM. le major Bron, l'adjoint Thury, le quartier-maître Cuagny et le docteur Duplessis. Les commandants de Cies étaient MM. les capitaines Renvier, Paeche, Glardon et Grayloz. Hélas ! aujourd'hui, à ce 50<sup>e</sup> anniversaire, il ne reste de tout le corps d'officiers de notre bataillon que le lieutenant G. Dubois et l'aspirant P. Mermad. Toute la journée fut consacrée à l'organisation du bataillon, visite sanitaire, distribution de cartouches, etc. A 2 h. le bataillon prête serment au drapeau en présence de M. le conseiller d'Etat Bornand. Comme nous ne devions partir que le lendemain, nos fourriers distribuèrent les billets de logement.

Après une soirée très gaie, soit à l'hôtel de la Couronne, soit à celui de la Croix-Blanche, nous regagnâmes nos logements pour essayer de dormir quelques heures, car le bataillon était appointé pour 1 h. de la nuit.

25 janvier. — À minuit, déjà, notre fanfare sonnait l'assemblée et chacun de s'équiper rapidement pour rejoindre sa compagnie. La neige tombait dru et nous n'avions pas mal l'air de fantômes glissant sans bruit le long des maisons. A la gare un train nous attendait. L'embarquement ne fut pas long. Mais quel trajet; neuf heures de chemin de fer pour arriver à Biennne. Il est vrai de dire que la voie était encorée par les neiges. Nous arrivâmes à Biennne en même temps qu'un bataillon bernois qui, comme nous, gagnait la frontière.

Un repos de deux heures nous fut accordé, pendant lequel chacun chercha à se procurer à dîner. Ce qui ne fut pas chose facile, pour beaucoup. A 1 heure, le bataillon se mettait en marche et gravissait, non sans peine, les pentes du Jura. Malheur à ceux qui n'avaient pas des souliers ferrés; les routes étaient couvertes de verglas et j'ai souvenir de plus d'un camarade dont le nez paya cher cette imprévoyance; celui de l'ami Marc, entre autres.

Lorsque nous entrâmes à Tavannes, vers les 6 heures du soir, il faisait déjà nuit noire et un froid excessif.

C'est dans ce village que se passe le premier épisode comique de la campagne.

Un de nos camarades, ayant trop fêté Bacchus, on le mit sur un des chars d'équipages. En arrivant à

Tavannes, on l'avait transporté sur un des lits de l'auberge. Quelques officiers voulant faire une farce à notre docteur, l'avisaient qu'il y avait un homme gelé. Le conscientieux docteur alla examiner le type, et, après l'avoir déshabillé, commença les frictions d'usage en pareil cas. Au bout d'un moment le patient se réveilla et grommela entre ses dents, ne comprenant pas ce qui se passe. Mais le docteur, croyant l'avoir rappelé à la vie, le supplia de rester tranquille et de le laisser continuer. A la fin, le patient se leva sérieusement et commença à la trouver mauvaise. Tout s'explique alors et vous jugez des quolibets qu'essuyèrent les héros de l'aventure.

Trois des compagnies furent cantonnées dans le village; la notre eut l'agrément de faire encore route jusqu'à Reconvillier accompagnée de porteurs de lanternes, car on n'y voyait goutte.

J'eus un billet de logement avec le frater Duport. Nous étions tombés chez un charpentier, très bon homme, mais qui manquait de place. Il nous fourra dans une sorte de galettes ouvert à tous les vents. Nous nous blottimes tant bien que mal dans l'unique lit, mais, bientôt, le froid intense nous réveilla et pour ne pas qu'on nous trouve gelés le matin, nous dûmes endosser tous les vêtements disponibles que contenait nos sacs.

Au petit jour, la fanfare joua la diane et nous n'eûmes que le temps de boucler nos sacs et d'aller rejoindre le bataillon qui était déjà prêt à partir de Tavannes.

La deuxième étape fut rude pour beaucoup de camarade; avec nos sacs surchargés de la couverture militaire et garni de tout au monde. Les réins commençaient à nous faire joliment mal. Heureusement que les forts aidèrent les faibles, et nous arrivâmes encore très alités à Saignelégier où un repos bien mérité nous fut accordé.

là, le bataillon se disloqua; tandis que les Cies 10 et 30 se rendent à Montfacon et à Soubey; la 3 et la 8 font route pour Goumois et Vautenaivre. C'est en descendant de Saignelégier à Goumois que le cheval de notre commandant gagna son surnom de Guillame Tell, pour avoir enlevé d'une ruade la pomme qui se trouvait à l'avant du traîneau.

Profitons du trajet pour jeter un coup d'œil sur les « célébrités » de la compagnie: voici d'abord le grand caporal Bovard, un ancien légionnaire; puis Blanc l'Aurore boréale (cheveux rouges); Rohrbach dit Minium; Cuénoud la Doubture; Chevalley la Colle; Guignet dit Beau-Canon; Martin dit Belle-Gamelle; et enfin Dugon le Financier et Penrad le Romancier. Notons encore Pache Bobéchon, Foretay l'Obus, Chaudet Mes Pieds et nous aurons terminé la série.

Nous arrivons d'assez bonne heure à Goumois et pouvons déjà prendre nos quartiers, les uns dans des chambres, les autres dans des écuries ou des boîtons; je suis au nombre des premiers. Nous logeons une douzaine chez le papa Casimir Bartolo, monteur de « boîtes », une vieille bonne tête, qui a deux gentilles filles. On nous a mis de la paille dans une chambre du premier étage et la nuit nous sommes installés en rond, les pieds tournés au centre. Nous nous arrangeons de notre mieux quant à nos repas et bientôt nous sommes comme de la famille.

L'état-major et les officiers sont logés chez les Gauchot et Froidevaux.

Pendant toute une semaine nous avons eu une vie des plus régulières. Tous les deux jours nous montions la garde. Le matin à 8 heures appel et en général théorie; après-midi, à 2 heures, appel à nouveau et quelquefois promenades par section ou toute la compagnie. Chaque soir, un groupe de dix hommes est envoyé pour loger au moulin dit des « Six filles », à vingt-cinq minutes de Goumois, un moulin à noter, celui-là. Ceux qui y ont logé se souviennent avec plaisir de ces six robustes montagnards filant leurs nouilles et du bon vieux papa racontant des anecdotes en fumant sa pipe.

Le corps de garde est établi dans une cuisine et nous avons le loisir d'admirer de superbes pièces de lard suspendues dans son immense cheminée; ce sont ces mêmes pièces de lard que nos camarades genevois ont fait griller en bloc le soir même de notre départ de Goumois. Puisque nous en sommes au corps de garde, rappelons les rondes envoyées chaque nuit à Vautenaivre, village perché sur une colline et que l'on atteint par une rampe dans le genre de celle du Calvaire. Avec le verglas habituel, vous pouvez juger des nombreuses parterres qu'on faisait avant d'atteindre le sommet. La descente, par contre, allait tout seul, le fusil servant de luge. Les gardes de nuit étaient sérieuses; deux heures durant il fallait battre la semelle par un froid variant de -10 à -20°. Il est vrai de dire que les sentinelles étaient doubles et munies d'anciens manteaux de cavalerie excessivement chauds.

(A suivre.)

### UNE RECOMMANDATION MEDICALE A LAUSANNE, AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE



À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, vivait à Lausanne, sous le gouvernement de l'évêque Aymon de Montfaleon, un médecin assez réputé, Humbert Baillif, originaire d'Ecublens, et au sujet duquel les archives cantonales possèdent quelques documents le représentant comme un propriétaire foncier de quelque envergure, ce qui tend à prouver qu'à cette époque du moins, la médecine n'était pas une mauvaise profession. Pourtant il semble qu'à un moment donné, maître Humbert Baillif rencontra quelques détracteurs. Il s'en ouvrit au bailli épiscopal de Lausanne, noble Henri de Praroman, qui avait été l'un de ses clients, et ce haut magistrat lui fit de bonne grâce, le 26 mars 1490, l'attestation suivante qui est unique pour l'époque.

« Nous Henry de Praroman, donzel, coseigneur de Chapelle voudanne, bailli de Lausanne, scavois a tous ceux qui ces présentes lettres verront et ouront. Que tant par vray cognoscance quavons que aussy par les rappers et attestations de plusieurs notables personnes gens deglise nobles citiens borgois et habitans hommes et femmes que aultres gens dignes de foy de la cite, ville et conte dudit Lausanne, et mesmemement par lexperience quest maistresse des choses, avons este et fumes dehuenement informe et conciones : Que honnable homme Humbert Baillif, licencie en art et pratique de medecine, bourgeois du dict Lausanne, longtemps ha et par le temps qu'il ha converser avant et depuis qu'il ha pris et contrait burgeysie au dict Lausanne et eis lieux circonvoisins en pratiquant et usant du dict art et faculte de medecine. En lesquelx cite, ville, conte de Lausanne, et autres lieux circonvoisins par la diligence science, art et industrie moyennant layde de Dieu a guery, restaure et fait parvenir en convalescence et sante de corps en brief plusieurs personnes que lavons seu au vray tant pour vray experiance faite en nostre personne que par l'actestation de plusieurs de ceux qu'il a heu en gouvernement qui par devant nous en jugement seans en l'auditoire de nostre grand cour de nostre bailliage de Lausanne le jour et lan cy dessous escript, ont affermé par seremens que par l'entremise, astucie et bonne diligence dudit maistre Humbert et moiennant laudice ayde de Dieu soi et par parvenu a convalescence et sante de plusieurs et diverses maladies. Et avec ce la fame publique et commune renomme est telle audict pays et lieux circonvoisins. Et pour ce que verite quest chose sainte et sur tout fait a louer Nos ledict bailli nous commande ces presentes nos lettres scelle de nostre propre sceal et signé du signé manuel du notaire publice clerc juré et scribe commun de nostre dictie cour, en tesmoing des choses sus escriptes. Donne en l'auditoire de nostre dictie cour du bailliage de Lausanne le vendredi apres la dimanche que lon charte en sainte église pour l'office ou l'introite de la messe de Letare Jer. Le vingt six jour dou mois de mars lan de grace courant mil quatre cents nonante. »

Ce document se trouve aux archives de la ville de Lausanne, dans un registre de la cour de justice baillival, coté F 5, où l'on voit aussi les différends que le fils et la fille de maître Humbert Baillif eurent avec différentes personnes au sujet de l'héritage paternel.

M. R.

### MUSIQUE ET POÉSIE



ES beaux vers que voici sont d'un poète de chez nous, qui, malheureusement, nous a laissés dans l'ignorance de son nom — nous parlons du passé, car il est mort, sans doute, aujourd'hui.

*Dans un hymne d'amour peindre toute une vie,  
Mettre son âme à nu dans un chant solennel,  
Graver dans un sonnet le sceau de son génie,  
Et par là se rendre immortel,*

*Faire jaillir des cieux un flot de poésie,  
Répandre tour à tour le sourire ou les pleurs,  
Envier tous les sens et racir tous les cœurs  
Voilà le sort de l'Harmonie.*